

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 02/2023

Date : Jeudi 27 avril 2023 à 18h30

Lieu : Aula du Collège de Montreux-Est - rue de la Gare 33 - 1820 Montreux

Présidence : Yanick Hess (Montreux)

Scrutatrices : Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) - Tommasina Maurer (Blonay-St-Légier)

Présent(e)s : 49 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 13 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 1 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
- 3.1 Monsieur Joey Fares (Blonay-Saint-Légier) en remplacement de Madame Magali Tarin
4. Approbation du procès-verbal No 01/2023 de la séance du 26 janvier 2023
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction
- 8.1 Comptes 2022 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2023)
- 8.2 Rapport de gestion 2022 (No 02/2023)
9. Rapports des commissions
- 9.1 Rapport relatif à la demande d'exonération de l'Association Promotion Sport Aigle concernant les prestations fournies dans le cadre du Tour de France 2022 (No 09/2022)
10. Communications du Comité de direction
- 10.1 Planning des séances du Conseil intercommunal, du Comité de direction et du Bureau du Comité de direction pour l'année 2024 (No 02/2023)
11. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Yanick Hess (Montreux) ouvre la séance et salue la présence des membres du Comité de direction et son directeur, du public, des représentants de l'ASR et de la presse. Il souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité des opinions.

1. APPEL

Excusé(e)s : Laura Ferilli (Blonay-St-Légier) - Michèle Perrelet (Blonay-St-Légier) - Christin Rütsche (Chardonne) - Philippe Verdan (Chardonne) - Alain Ciocca (Corseaux) - Jacques Marmier (Corseaux) - Cédric Clerc (Jongny) - Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz) - Irina Gote (Montreux) - Nicolino Berardocco (Vevey) - Cédric Bussy (Vevey) - Yvan Luccarini (Vevey) - Frédéric Vallotton (Vevey)

Absent(e)s : Damien Bourgeois (Corsier)

Mme Dominique Pittet (Jongny) et M. Patrick Michaux (Corseaux), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. ASSERMENTATIONS

3.1 Monsieur Joey Fares (Blonay-Saint-Légier) en remplacement de Madame Magali Tarin

Selon la procédure réglementaire, M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis M. Joey Fares (Blonay-Saint-Légier) prête serment.

M. le Président le félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 01/2023 DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 01/2023 de la séance du 26 janvier 2023 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La présidence du groupe Amont est désormais assurée par M. Rodrigo Leal (Jongny) en remplacement de M. Cédric Clerc (Jongny) qui a annoncé sa démission du Conseil intercommunal au 15 mai 2023.

6. CORRESPONDANCE

Néant.

7. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

M. le Président rappelle qu'il est préférable de passer par une interpellation pour poser une question au Comité de direction plutôt que par une question orale en fin de séance.

8. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

8.1 Comptes 2022 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2023)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8.2 Rapport de gestion 2022 (No 02/2023)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS

9.1 Rapport relatif à la demande d'exonération de l'Association Promotion Sport Aigle concernant les prestations fournies dans le cadre du Tour de France 2022 (No 09/2022)

Mme Anne Ducret (Chardonne), présidente de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

M. Clément Tolusso (Vevey) indique que le groupe Vevey est opposé à l'octroi de cette exonération. Non pas qu'il ne comprenne pas que le bénévolat et l'engagement pour le sport sont importants et doivent être soutenus, mais parce que la façon de faire lui disconvient fortement. En effet, c'est une manière de soutenir, par du bénévolat et par des fonds publics, une manifestation qui ne reverse pratiquement rien aux pouvoirs publics. Il invite donc le Conseil à voter non à cette demande d'exonération.

M. Pascal Rossier (Montreux) revient sur un point qui a suscité le débat lors de la commission, à savoir les demandes d'exonération des prestations de la protection civile. On pourrait comprendre dans le cas présent que l'APSA n'a formulé aucune demande avant l'évènement, mais c'est inexact. Comme le précise le préavis, l'APSA a demandé au Canton une exonération des prestations de la protection civile, mais cela concernait les PCI astreints. Les PCI professionnels font l'objet d'une autre demande d'exonération qui s'adresse aux ORPC, ici celui de la Riviera-Pays-d'Enhaut. Pourquoi l'APSA n'a-t-elle pas fait cette demande ? Peut-être est-ce une erreur, une incompréhension, parce que les procédures ne sont pas simples. Et comme le Canton avait accepté l'exonération à son niveau, peut-être l'organisateur a-t-il pensé que c'était suffisant ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (dix avis contraires et cinq abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 09/2022 du Comité de direction du 1er décembre 2022 relatif aux courriers de l'APSA concernant la demande d'exonération pour les prestations fournies par le personnel professionnel de l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut et du SDIS Riviera dans le cadre du Tour de France, étape d'Aigle, le 10 juillet 2022,

Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de prendre acte du préavis No 09/2022, ainsi que du rapport de la commission de gestion ;
2. de valider exceptionnellement le principe consistant à appliquer un taux d'exonération de 50% sur les prestations fournies par le personnel professionnel de l'ORPC Riviera-Pays d'Enhaut et du SDIS Riviera, soit un montant arrondi de CHF 15'368.96 ;
3. de confier le suivi du dossier au Comité de direction de l'ASR, dont la facturation du solde de la prestation de CHF 15'368.90.

10. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

10.1 Planning des séances du Conseil intercommunal, du Comité de direction et du Bureau du Comité de direction pour l'année 2024 (No 02/2023)

M. le Président remarque que, comme cette année, cinq séances sont prévues en 2024.

La parole n'est pas demandée.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 18h50.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président
Yanick **HESS**



La Secrétaire
Carole **DIND**

